



La Martinique face au vieillissement de la population Hausse importante du nombre de seniors dépendants à l'horizon 2030

En 2016, en Martinique, les seniors de 60 ans et plus représentent 25 % de la population. En 2030, ils seraient 40 %. Sous l'effet du vieillissement, la population dépendante continuerait de croître. Les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, seraient plus touchées par la dépendance. Face à ce vieillissement, la prise en charge financière et médicale de la dépendance sera un enjeu majeur pour la région.

Marcelle Jeanne-Rose, Baptiste Raimbaud, Floraline Cratère (Insee)

En 2016, un quart de la population de la Martinique est âgée de 60 ans et plus, soit 97 000 individus. Cette proportion est similaire en Guadeloupe (24 %) et en France métropolitaine (25 %).

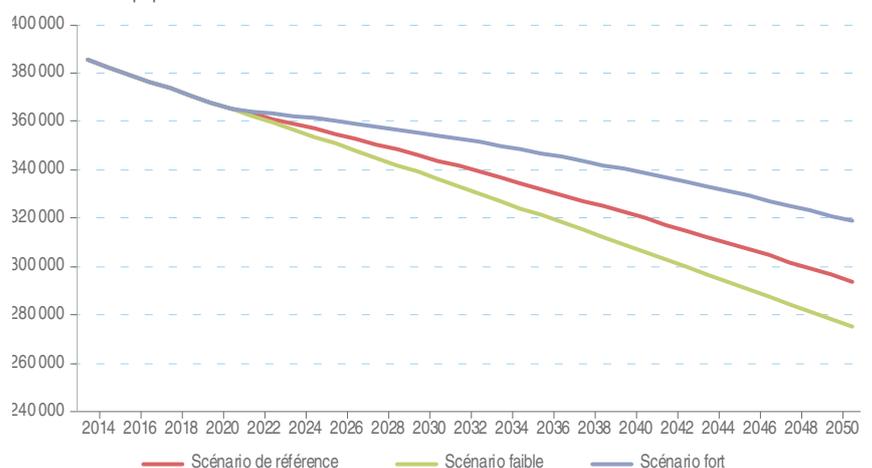
Le vieillissement de la population soulève des questions de politiques publiques en direction des personnes âgées et, notamment, celle de la prise en charge des personnes dépendantes qui seront de plus en plus nombreuses. La question de la croissance de la population se pose aussi : entre 2006 et 2016, le territoire a perdu 21 250 habitants sous l'effet conjugué de mouvements migratoires défavorables et de la diminution de la fécondité. Dans les années 1950, les Départements d'Outre-Mer enregistraient un taux de fécondité élevé : six enfants en moyenne par femme. Le taux de fécondité a chuté très rapidement pour se stabiliser dans les années récentes. En 2016, il s'élève à 1,9 enfants par femme en Martinique, ce qui est inférieur au seuil de renouvellement des générations. Selon les scénarios étudiés (*voir méthode*), la décroissance démographique resterait forte. Entre 2016 et 2020, la Martinique perd 0,8 % de sa population par an en moyenne, soit 3 000 personnes en moins (*figure 1*). Cette baisse se poursuivrait au

même rythme entre 2020 et 2030, si les tendances de ces dernières années se poursuivent. Elle serait atténuée à 0,6 % en cas de diminution du déficit migratoire. En réduisant davantage le déficit migratoire, la population diminuerait de 0,3 %, soit 1 000 personnes par an en moyenne.

Entre 2030 et 2050, la baisse de la population se confirmerait, quel que soit le scénario envisagé (scénario faible : -1 %, scénario de référence : -0,8 %, scénario fort : -0,5 %). Cela s'explique par les départs de l'île, principalement des jeunes au moment des études ou de la recherche du premier emploi.

1 Une tendance démographique à la baisse

Évolution de la population selon les trois scénarios de l'étude de 2013 à 2050



Lecture : en 2048, la Martinique compterait 300 000 habitants selon le scénario de référence, 280 000 habitants selon le scénario faible et 320 000 selon le scénario fort.

Source : Insee, Omphale, projections de la population

Les installations de nouveaux habitants sur l'île sont plutôt le fait d'actifs occupés, expérimentés ou proches de la retraite. Selon le scénario de référence, la Martinique perdrait en moyenne 2 500 habitants par an sur cette période.

Deux fois plus de seniors que de jeunes de moins de 20 ans en 2030

La population âgée de 60 ans et plus continuerait de croître rapidement. L'augmentation moyenne annuelle de cette population qui est de 4 % entre 2016 et 2020, serait de 2 % entre 2020 et 2030 (scénario de référence). En 2016, les seniors de 60 ans et plus représentent 25 % de la population, en 2030, ils seraient 40 %.

Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, la progression serait encore plus forte à partir de 2030 où les baby-boomers nés dans les années 1950-1960 atteindraient ces âges. En 2030, la part des 75 ans et plus serait de 15 % dans la population totale, alors qu'elle est de 11 % aujourd'hui (9 % en 2016). De 2016 à 2020, la progression du nombre de seniors de 75 ans et plus est proche de celle des 60-74 ans (autour de 15 %). En revanche, l'écart se creuserait entre 2020 et 2030. Le nombre de personnes de 75 ans et plus progresserait plus vite, + 36 %, que celui des personnes de 60 à 74 ans, + 21 %. La pyramide des âges (figure 2) illustre bien l'allongement de la durée de vie et la baisse de la natalité depuis 2000. Le sommet élargi de la pyramide montre le poids que représenteront les seniors dans la société martiniquaise. En 2016, la répartition entre les jeunes de moins de 20 ans et les plus de 60 ans est équilibrée. En 2030, l'indice de jeunesse, rapport entre les jeunes âgés de moins de 20 ans et les personnes âgées de 60 ans et plus, est de 0,48 soit 48 jeunes pour 100 seniors. Le déséquilibre qui apparaît en haut de la pyramide des âges entre les deux sexes s'explique par une espérance de vie plus longue pour les femmes. Même en réduisant les départs et les arrivées de personnes en Martinique, l'exode des jeunes se poursuivrait et continuerait d'entraîner un déficit des naissances, illustré par la base de plus en plus étroite de la pyramide des âges.

Augmentation de 30 % du nombre de seniors en dépendance sévère d'ici 2030

La dépendance (définition) se définit par l'incapacité ou la difficulté pour un individu d'effectuer les gestes et actes de la vie courante. En 2020, 20 140 personnes de 60 ans et plus seraient en situation de dépendance en Martinique, soit 7 % de plus qu'en 2016. En 2030, 25 650 seniors seraient dépendants, soit 27 % de plus qu'en 2020.

En 2020, 13 530 personnes âgées de 75 ans et plus seraient en situation de dépendance, alors qu'en 2030, ils seraient 17 800 (soit + 31 %). Le nombre de seniors sévèrement dépendants progresserait de 20 %, moins rapidement que l'ensemble des seniors (+ 39 %). Les progrès dans la prise en charge gériatrique pourraient

rallonger l'espérance de vie en bonne santé, cela pourrait permettre de repousser la dépendance sévère, davantage présente en fin de vie. En 2030, la dépendance sévère concernerait 5 880 seniors. En 2030, les femmes en situation de dépendance resteraient majoritaires, elles représen-

teraient 60 % de la population, contre 40 % pour les hommes. Elles seraient aussi plus nombreuses.

Les écarts de prévalence de perte d'autonomie entre les femmes et les hommes sont faibles parmi les personnes âgées de 60 à 74 ans. La surmortalité masculine se traduit

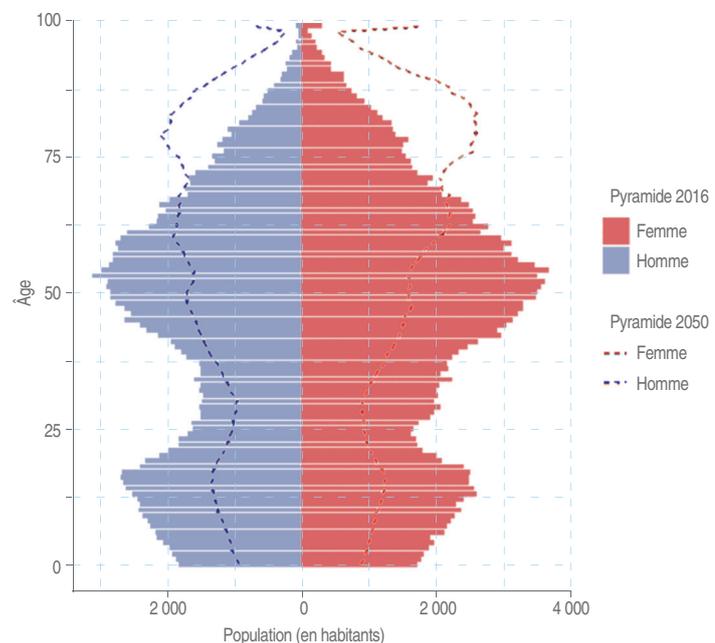
Encadré 1 – Le schéma d'autonomie 2018-2023

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) s'est engagée à élaborer un schéma unique de soutien à l'Autonomie face aux enjeux du vieillissement de la population. Le schéma de l'autonomie 2018-2023 est un document de référence qui doit prendre en compte les besoins convergents des secteurs, personnes âgées et personnes en situation de handicap. Le schéma d'autonomie fait référence également à la stratégie nationale « Vieillir en bonne santé 2020-2022 » qui se décline en 4 actions :

1. promouvoir la prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie,
2. agir sur les facteurs accélérant la dépendance dès 70 ans,
3. mettre la préservation de l'autonomie de chaque personne au cœur des priorités des professionnels,
4. développer la filière économique de l'autonomie, secteur en mutations et avec un fort potentiel de croissance et d'innovation.

2 Un vieillissement marqué de la population martiniquaise

Pyramides des âges en 2016, et en 2050 selon le scénario de référence

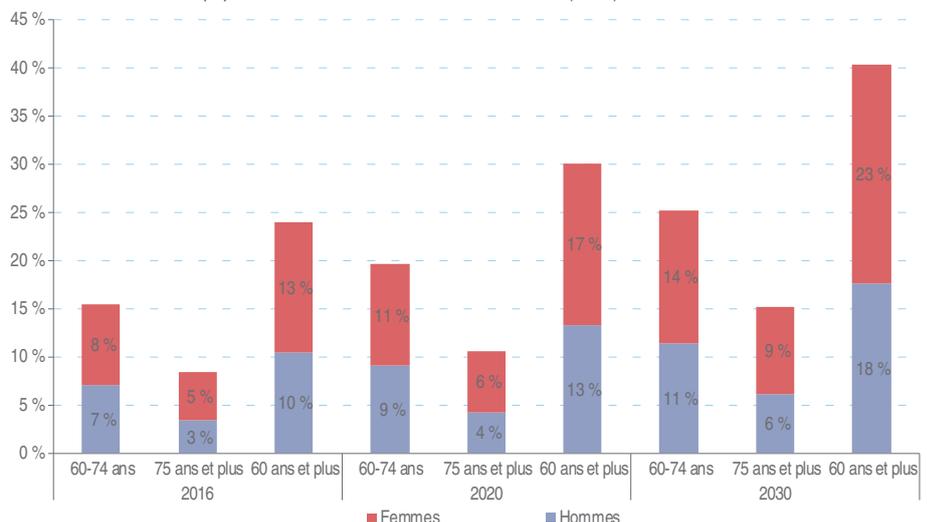


Lecture : 1 276 hommes de plus de 75 ans habitent en Martinique. En 2050, ils seraient 1 829 selon le scénario de référence.

Source : Insee, Omphale, projections de la population.

3 Les femmes âgées de plus en plus nombreuses

Part des seniors dans la population totale en 2016, en 2020 et en 2030 (en %)



Lecture : en 2030, la population martiniquaise compterait 9 % de femmes et 6 % d'hommes âgés de 75 ans et plus.

Source : Insee, Omphale, projections de population.

par une surreprésentation des femmes dans la population âgée. En conséquence, au delà de 75 ans, les femmes sont bien plus touchées que les hommes par la dépendance. En 2030, les femmes majoritaires chez les personnes âgées de 60 ans et plus (56 %) le seraient aussi parmi les seniors dépendants. Elles sont aussi surreprésentées chez les seniors en situation de dépendance sévère (62 %). Ce taux grimpe à 66 % quand elles sont âgées de 75 ans et plus. Les femmes, ayant une espérance de vie plus longue, passent plus d'années que les hommes en mauvaise santé, ce qui peut entraîner des difficultés dans le quotidien mais aussi plus de temps passé en situation de dépendance. Les femmes vieillissent moins souvent avec un conjoint à leurs côtés, elles se remettent par ailleurs moins fréquemment en union que les hommes. Pour toutes ces raisons, les femmes déclarent recevoir plus souvent que les hommes l'aide de la famille ou de professionnels. Néanmoins, le rapprochement des espérances de vie des hommes et des femmes conduirait à assurer un vieillissement en couple plus fréquent.

Le maintien à domicile, un choix de politique publique

En 2030, le nombre d'emplois nécessaires pour accompagner les personnes âgées, exprimés en équivalent temps plein (ETP), est estimé à 7 160 à domicile et dans les institutions, c'est-à-dire dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unités de soins de longue durée (USLD). En Martinique, une grande majorité des personnes âgées dépendantes est aujourd'hui prise en charge à domicile par un ensemble de prestataires de services dans le domaine sanitaire : services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), infirmiers libéraux diplômés d'État, centres de soins infirmiers, aide soignants, familles d'accueil, et par tout un réseau de services d'aide à la personne.

L'offre de place en institution reste limitée. En 2017, la Martinique compte 49 places en hébergement¹ et 45 places en lits médicalisés² pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. Ces taux d'équipement sont nettement plus faibles que ceux relevés en France métropolitaine, respectivement 124 ‰ et 104 ‰. De même, le taux d'équipement en places dans les services de soins infirmiers à domicile (Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)) pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus est bas, 13 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus en 2017. En Guadeloupe, ce taux est de 22 ‰ et de 21 ‰ en France métropolitaine.

Le maintien à domicile mobiliserait 5 890 ETP en 2030. En institution, ce nombre s'élèverait à 1 270 ETP. Entre 2020 et 2030, les besoins en emplois augmenteraient d'environ 25 %. Cela représenterait 1 420 ETP supplémentaires, soit

1 180 ETP à domicile et 240 ETP en institution. Si le nombre de places en institution ne répond pas à la demande d'hébergement à venir, les besoins en emplois se concentreront alors principalement dans les soins à domicile.

Au delà de 75 ans, plus de femmes seules, et pauvres

Même si le maintien à domicile des personnes âgées est privilégié sur le territoire, la question du financement se pose. Adapter un logement à la perte d'autonomie, recevoir des soins quotidiens à domicile, avoir une place en institution est coûteux et nécessite d'avoir des revenus. En Martinique, 96 390 personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, soit avec un revenu mensuel de moins de 1 041 euros pour une personne seule ou 1 560 euros pour un couple. En 2017, le taux de pauvreté (définition) est de 29 % dépassant de loin celui de la France métropolitaine (14 %). Dans la population des seniors de 60 à 74 ans, ce taux est de 22 %, inférieur au taux régional, car aux revenus de la retraite s'ajoutent parfois ceux d'une autre activité. Après 75 ans, les personnes, plus souvent seules, sont plus touchées par la pauvreté : près de 30 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Les périodes de chômage, l'abandon précoce de l'école, la précarité de l'emploi, le travail informel, les bas salaires durant la vie active expliquent en partie les faibles niveaux de retraites. Les seniors qui ont peu cotisé ne peuvent prétendre qu'à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA). Au 1^{er} avril 2020, son montant permet d'atteindre un plafond de ressources maximum de 903,20 euros par mois pour une personne vivant seule et de 1 402,22 euros pour un couple marié.

En décembre 2017, l'APA était versée à 9 981 seniors en Martinique dont 27 % de personnes fortement dépendantes. Ils étaient 20 % en Guadeloupe et environ 36 % en Métropole.

En Martinique, 84 % des bénéficiaires de l'APA résident à domicile tandis qu'en Guadeloupe, ils sont 91 % et 58 % en France métropolitaine. En couple, les seniors sont moins touchés par la pauvreté. Cette tendance est cependant plus nette pour les couples de 60-74 ans (15 %) que pour les 75 ans et plus (25 %). Les hommes seuls de 60-74 ans sont plus touchés par la précarité que les femmes seules (40 % contre 33 %). Après 75 ans, les femmes, plus nombreuses que les hommes, sont plus concernées par la pauvreté : leur pension de retraite est moins élevée.

Des seniors plus pauvres dans le nord

Le nord de l'île est la zone qui accueille le plus de seniors pauvres. Parmi les 4 territoires de proximité identifiés par l'Agence régionale de santé (figure 4), c'est dans le Nord Atlantique que le taux de pauvreté des personnes de plus de 60 ans est le plus fort : il est de 31 % contre 25 % pour l'ensemble des Martiniquais de plus de 60 ans. Les habitants de cette partie de l'île, dont l'économie est tournée vers l'agriculture et où l'industrie ne se développe pas, disposent d'un niveau de revenu plus faible qu'ailleurs sur l'île. Dans le Nord Caraïbes, avec une orientation économique similaire, le taux de pauvreté des personnes de plus de 60 ans est de 24 %, comme dans le Sud. Cette zone est plus dynamique, tournée vers le tourisme. Le Centre, poumon économique de l'île, bénéficiant d'activités plus diversifiées, affiche un taux de 21 %.

Parmi les seniors propriétaires de leur logement, il y a moins de pauvreté que parmi les seniors locataires : le taux s'établit respectivement à 22 % et à 31 %. Les disparités constatées entre les différents territoires de l'île se confirment. Quel que soit le statut d'occupation du logement, le Nord Atlantique reste la zone la plus concernée, avec un taux de pauvreté des 60 ans et plus de 29 % pour les propriétaires et de 37 % pour les locataires.

4 Le nord, un territoire très marqué par la pauvreté

Taux de pauvreté des seniors selon le territoire de proximité (en %)

		Nord Caraïbe	Nord Atlantique	Centre	Sud	Total
Taux de pauvreté par âge	60-74 ans	21,9	24,5	19,0	21,0	21,7
	75 et plus	27,8	36,1	25,1	30,7	29,6
Taux de pauvreté par âge homme seul	60-74 ans	42,1	45,7	35,9	39,8	39,8
	75 et plus	47,4	54,8	40,2	51,0	47,7
Taux de pauvreté par âge femme seule	60-74 ans	35,4	43,0	27,7	34,0	32,8
	75 et plus	52,3	62,8	42,4	52,2	50,1
Taux de pauvreté par âge couples	60-74 ans	16,3	20,4	12,7	14,3	15,2
	75 et plus	20,9	32,3	20,9	25,7	25,1
Taux de pauvreté par âge propriétaire	60-74 ans	17,8	23,8	13,9	18,3	18,0
	75 et plus	31,1	36,1	25,9	28,7	28,9
Taux de pauvreté par âge locataire	60-74 ans	26,0	35,1	22,9	29,2	28,0
	75 et plus	36,7	41,3	31,8	38,6	35,6
Taux de pauvreté des seniors	60 ans et plus	24,1	30,8	21,3	24,3	24,6

Lecture : dans le Nord Caraïbe 27,8 % des seniors âgés de 75 ans et plus vivent sous le seuil de pauvreté. Champ : l'Agence Régionale de Santé de Martinique a défini 4 territoires de proximité : Nord Caraïbe (Bellefontaine, Le Carbet, Case-Pilote, Fond-Saint-Denis, Le Morne Rouge, Le Morne Vert, Le Prêcheur et Saint-Pierre), Nord Atlantique (Grand-Rivière, Macouba, Basse-Pointe, Le Lorrain, Ajoupa-Bouillon, Le Marigot, Le Gros-Morne, Sainte-Marie, Trinité et le Robert), Centre (Fort-de-France, le Lamentin, Saint-Joseph et Schœlcher), Sud (Les Anses-d'Arlet, Le Diamant, Ducos, Le François, Le Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Saint-Esprit, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Les Trois-Ilets et Le Vaulcin).

Source : Insee, *Filosofi* 2017.

1. EHPAD, EHPA, logements en résidence autonomie, places d'hébergement temporaire et lits de soins longue durée
2. Lits d'EHPAD et lits de soins de longue durée

Dans les prochaines décennies, les évolutions démographiques et sociales vont peser sur l'aide que les familles pourraient apporter aux aînés. Si 40 % de la population martiniquaise a plus de 60 ans dans un contexte de décroissance démographique, la population active diminuerait alors que le besoin de professionnels pour les personnes âgées dépendantes augmenterait. De plus les soutiens familiaux diminueraient du fait de la baisse de population. En conséquence, l'aide professionnelle, sa valorisation (*encadré 2*) et son accessibilité ainsi que la création de structures d'accueil sont des enjeux importants pour le « bien vieillir » de la population martiniquaise. ■

Encadré 2 – Former en Martinique et recruter, pour faire face à l'enjeu de la dépendance en Martinique

Les conséquences visibles du déclin démographique martiniquais sont la baisse de la population active et le vieillissement des personnes dans certaines familles de métiers. Dans le scénario dit de référence, entre 2020 et 2030, le nombre d'individus de 15 à 64 ans en âge de travailler chuterait de 15 %.

En faisant l'hypothèse que le taux d'emploi des individus âgés de 15 à 64 ans, (54 % selon le recensement de la population de 2016), resterait stable jusqu'en 2030, 103 800 actifs seraient en emploi. Entre 2020 et 2030, la Martinique perdrait 17 800 personnes en emploi. Sur la même période, les besoins dans le secteur de la dépendance vont s'accroître et seront de 1 420 ETP. Proposer en local un cursus varié aux étudiants de la filière, pouvant les retenir sur le territoire, permettrait à long terme de disposer d'un vivier de professionnels potentiels. Cependant, la majorité des emplois relatifs à l'aide à domicile sont des emplois liés à l'accompagnement. Ces emplois de proximité, nécessitant peu ou pas de diplôme, peu rémunérés sont souvent précaires et à temps partiel. La promotion et la valorisation de ces métiers représentent ainsi deux défis importants pour la prise en charge à domicile de la dépendance liée du vieillissement.

Méthode : l'outil Omphale et les scénarios démographiques

L'Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves (OMPHALE) est une application qui permet d'estimer la population par sexe et âge, d'année en année à partir de trois composantes démographiques : la fécondité, la mortalité et les migrations résidentielles (déménagements).

Trois scénarios démographiques ont été construits en faisant des hypothèses sur les trois composantes démographiques précédemment citées : un scénario de référence et deux scénarios alternatifs (un scénario fort et un scénario faible).

Dans cette étude, le **scénario faible** correspond au scénario national standard central d'Omphale construit à partir des hypothèses suivantes :

- l'Indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,91 enfant par femme et reste constant jusqu'en 2050)
- l'évolution de la mortalité est parallèle à la tendance nationale à partir de sa moyenne de 2011 à 2015. L'espérance de vie prend en compte les gains progressifs d'espérance de vie à la naissance en Martinique. En 2013, elle était de 78,8 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes. En 2050, elle atteindrait respectivement 86,8 ans et 90,3 ans.

Le **scénario de référence** retenu pour l'étude combine le scénario central à une hypothèse sur les migrations internes en France.

- l'immigration des individus âgés de 25 à 40 ans de la France métropolitaine vers la Martinique va évoluer de + 10 % : 10 % de personnes s'installent en Martinique en plus tous les ans
- l'émigration de la même classe d'âge de - 10 % : le nombre de personnes quittant la Martinique pour aller vivre en France métropolitaine diminue de 10 % tous les ans

Le **scénario fort** est construit lui aussi à partir du scénario central avec les hypothèses annuelles sur les migrations suivantes :

- l'immigration des individus âgés de 25 à 40 ans, de la France métropolitaine vers la Martinique va évoluer de + 10 %
- l'émigration de la même classe d'âge de - 30 %.

En 2016, le solde migratoire avec la France métropolitaine est déficitaire. En prenant en compte l'ensemble des résidents en Martinique, le taux de retour était de 0,5 %. Sur la même base, le taux de départ affichait 0,8 %.

Les taux de dépendance (définition) sont estimés à partir des enquêtes de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé (Drees) : Vie Quotidienne et Santé (VQS) 2014 auprès des seniors vivant à leur domicile ; Capacités, Aides et REssources des seniors en ménage (CARE) 2015 ; et de l'enquête Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) 2015 auprès des institutions.

L'hypothèse retenue pour l'étude est définie ainsi : la répartition entre années sans dépendance et années en situation de dépendance correspond à la situation observée en 2015.

Ces projections offrent la possibilité d'étudier par ailleurs l'emploi induit par la dépendance. L'analyse de l'aspect financier de la dépendance à travers les ressources des seniors est réalisée à partir des données Filosofi, la projection des ressources n'étant pas envisageable.

Définitions

Espérance de vie à 60 ans en année n : nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 60 ans dans les conditions de mortalité par âge de l'année n.

Grille Aggir (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) : une grille nationale permet de mesurer le degré de perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus. Les GIR 1 et GIR 2 concerne la dépendance sévère, les GIR 3 et GIR 4 la dépendance modérée, les GIR 5 et GIR 6 correspondent à une perte d'autonomie faible.

Indicateur Conjoncturel de Fécondité (ICF) : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés considérés à chaque âge demeuraient inchangés.

Taux de dépendance : rapport entre le nombre de personnes d'une certaine tranche d'âge en perte d'autonomie et le nombre total de personnes de cette tranche d'âge.

Taux d'emploi : le taux d'emploi d'une classe d'individus (15-64 ans) est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, estimé à 60 % du niveau de vie médian national (valeur telle que la moitié de la population a un niveau de vie inférieur). Les seniors vivant en institution ne sont pas pris en compte dans les calculs du niveau de vie et du taux de pauvreté.

Service territorial de Fort-de-France
Centre technopole de Kerlys - bâtiment D1
5, rue Saint-Christophe - CS 10641
97262 Fort-de-France Cedex

Directeur de la publication :
Olivier Léna

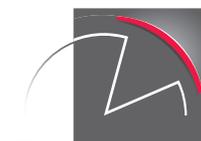
Rédactrice en chef :
Sylvie Blanc

Mise en page :
DESK (53) www.desk53.com.fr

ISSN : 2417-0771
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Le Corre L., « Métiers en tension en 2022 : Un marché de l'emploi dominé par les seniors », Insee Dossier Martinique n° 7 – décembre 2017
- Jeanne-Rose M., « Seniors en Martinique : un enjeu économique », Insee Analyses N° 10 – septembre 2016
- Larbi K., Roy D., « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », Insee Première N° 1767 – Juillet 2019
- « Schéma de l'Autonomie 2018-2023 Personnes Âgées – Personnes en Situation de Handicap », Collectivité Territoriale de Martinique.



Insee
Mesurer pour comprendre